

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3293

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3293**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, ont la capacité à irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole oriente sa politique de soutien vers les événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2024, il est proposé de renouveler l'aide aux événements suivants, déjà soutenus en 2023 et qui répondent aux critères ci-dessus :

- le festival Karavel (danses urbaines),
- le festival Sens interdits (théâtre politique international),
- la Biennale Hors norme - BHN (art brut).

Concernant le festival utoPistes, celui-ci est également soutenu au titre des événements culturels métropolitains. Toutefois, dans la mesure où ce festival s'inscrit dans le projet de la Cité Internationale des arts du cirque et qu'il est dorénavant organisé par l'Association de préfiguration de la Cité Internationale des arts du cirque (l'APCIAC), l'attribution de la subvention en soutien à ce festival fait l'objet d'une délibération séparée, également soumise à la Commission permanente du 27 mai 2024.

Le festival Écrans mixtes du cinéma, dédié aux cultures dites *queers* et la Biennale des musiques exploratoires contemporaines répondent également à ces critères. Ils ont fait l'objet d'un soutien par délibération n° CP-2024-2990 de la Commission permanente du 12 février 2024, ces deux événements étant programmés au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Le festival Peinture fraîche, dédié au *street art*, répond également aux critères des événements pouvant être soutenus par la Métropole. Il fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Enfin, la Métropole soutient le festival de musique et d'arts de la rue Woodstower, installé au cœur du Grand Parc Miribel Jonage. Ce festival se déroule dans un secteur peu pourvu en événements culturels, au sein d'un parc intercommunal caractérisé par de forts enjeux sociaux et de mixité. À ce titre, il répond à un enjeu de rééquilibrage territorial de l'offre culturelle, conformément aux orientations de la stratégie culturelle métropolitaine. Ce festival développe, de plus, depuis plusieurs années, une approche environnementale précurseuse et ambitieuse, en adéquation avec la démarche écoresponsable que la Métropole souhaite voir mise en œuvre dans le champ culturel. C'est la raison pour laquelle ce festival fait l'objet d'un soutien par l'attribution d'une subvention de fonctionnement depuis 2022.

II - Festival Karavel

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016, dont Mourad Merzouki est le directeur artistique.

Rendez-vous majeur de la danse hip-hop, le festival Karavel dévoile la créativité de cette discipline, qu'elle soit présentée sur scène ou dans la rue, sous la forme de spectacles, de *battles*, de *shows*, de *master class* ou encore de bals, par des chorégraphes de renom, des jeunes compagnies émergentes, des compagnies locales, nationales et internationales.

Le festival Karavel mène aussi un vaste programme d'actions sur le territoire et veille au travail de mémoire et de transmission de cette danse.

1° - Compte-rendu et bilan de l'édition 2023

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2331 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation de l'édition 2023 de son festival.

Pour sa 17^{ème} édition en 2023, le festival a déployé sa programmation dans 30 lieux répartis sur 20 communes dont 16 sur le territoire de la Métropole (Bron, Caluire-et-Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines-Charpieu, Feyzin, Lyon, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne). Au total, cette édition a réuni 21 100 festivaliers autour de 50 représentations assurées par 47 compagnies et une quinzaine de rendez-vous autour des spectacles.

Le festival fédère ces différents lieux en région en nouant des collaborations avec des partenaires de toute dimension (Théâtre des Célestins, Maison de la danse, Amphithéâtre du Centre des Congrès de Lyon, Polaris à Corbas, Espace culturel Eole à Craponne, Espace Jean Poperen à Meyzieu, etc.). Le festival Karavel est construit en lien avec le festival Kalypso, également dirigé par Mourad Merzouki, en tant qu'ancien directeur du Centre chorégraphique national de Créteil. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes pour proposer, *in fine*, le plus important événement de danse hip-hop en France.

Le festival a proposé des rencontres, avec une attention portée au jeune public : des ateliers de pratique artistique et des *battles* interactives pour enfants, des conférences dansées, des expositions ou encore un ciné-danse. Avec le projet emblématique de Marathon de la danse, le festival s'invite dans les établissements scolaires, les crèches et les centres socio-culturels de la Métropole. Pendant cinq jours, les danseurs ont multiplié les interventions auprès de 3 400 enfants qui découvrent ou se perfectionnent à la danse hip-hop.

Parmi les temps forts du festival Karavel, la finale française des Hip Hop Games, événement novateur et festif composé de plusieurs épreuves d'improvisation, a réuni au plateau 4 *crews* évalués par un jury de professionnels.

Enfin, le festival propose le rendez-vous Zoom à destination des professionnels ainsi qu'une soirée dédiée à la scène internationale.

2° - Proposition pour l'édition 2024 et plan prévisionnel de financement

La 18^{ème} édition, prévue du 19 octobre au 4 novembre 2024, proposera une soixantaine d'événements répartis sur une trentaine de lieux. La programmation effective de ces événements est en cours de finalisation.

Le budget de l'édition 2024 du festival Karavel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
diffusion - programmation :	375 000	produits artistiques :	140 000
<i>achat de spectacles</i>	200 000	<i>billetterie</i>	80 000
<i>concours dialogue</i>	60 000	<i>coréalisation</i>	60 000
<i>défraiement - transport</i>	30 000	subventions :	210 000
<i>droits d'auteur</i>	25 000	<i>Ville de Bron</i>	50 000
<i>charges techniques</i>	20 000	<i>direction régionale des affaires culturelles (DRAC)</i>	30 000
<i>personnel technique intermittent</i>	25 000	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)</i>	30 000
<i>charges de communication</i>	15 000	<i>Métropole</i>	37 000
actions culturelles	5 000	<i>Agence nationale de la cohésion des territoires</i>	5 000
		<i>mécénat/caisse des dépôts</i>	50 000
		<i>autres</i>	8 000
		sponsoring	30 000
Total	380 000	Total	380 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival Karavel en 2024.

III - Festival Sens interdits

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du Théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de Capitale européenne de la culture, le festival Sens interdits a été porté pendant ses trois 1^{ères} éditions par le Théâtre des Célestins.

En 2015, il est décidé de rendre autonome le festival et de créer l'association Sens interdits dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot, qui a quitté ses fonctions au Théâtre des Célestins.

Sens Interdits est un festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances. Il réunit tous les 2 ans, en octobre, une vingtaine de compagnies venues du monde entier, pour une cinquantaine de représentations dans la Métropole et en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

À la fois instrument d'ouverture sur le monde et outil d'action locale, Sens interdits assure la circulation sur le territoire métropolitain et régional d'œuvres venues de l'étranger et s'engage dans les productions et tournées internationales, à travers l'organisation du festival et les activités de tournées en période hors événement. Cette circulation des œuvres, des artistes et des publics passe par la constitution d'un réseau de partenaires composé par les nombreuses structures culturelles et associatives du territoire.

1° - Compte-rendu et bilan de l'édition 2023

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2331 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sens interdits pour l'organisation de la 8^{ème} édition de son festival.

Lors de sa dernière édition, du 14 au 29 octobre 2023, le festival a présenté 18 spectacles pour 44 représentations et 27 événements Hors-scène, réunissant plus de 11 000 spectateurs.

Le festival s'est déployé dans 25 théâtres et lieux partenaires répartis sur sept communes de la Métropole : Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon, Oullins, Vénissieux et Villeurbanne.

Pour sa 8^{ème} édition, le festival a mis à l'honneur la scène ultramarine avec, notamment, des spectacles d'artistes martiniquais et réunionnais abordant les questions d'identités insulaires et linguistiques. Un focus sur la Palestine a permis trois incursions dans trois réalités territoriales différentes, d'Haïfa à Gaza en passant par Jenin, pour saisir la complexité de la situation palestinienne. Des spectacles d'artistes russes, libanais, polonais, camerounais, rwandais, maliens et belges ont également présentés.

Cette programmation a été complétée de temps de débats, de rencontres et d'ateliers artistiques. Des projets de médiation ont été proposés dans la continuité de ceux mis en place entre deux éditions : une webradio animée par des jeunes reporters de 16 à 25 ans, des projets d'éducation artistique et culturelle intitulés "Urgence du théâtre" à destination notamment des collégiens et lycéens de la Métropole.

Conscient des enjeux écologiques d'un tel événement, Sens interdits a conduit une réflexion sur son impact environnemental, particulièrement autour de la problématique des déplacements internationaux, afin d'agir sur son empreinte carbone. Par ailleurs, sur la question de l'égalité femme/homme, Sens interdits assure une parité totale dans sa programmation artistique.

Enfin, avec son projet d'école, Sens interdits participe aussi à l'accompagnement des jeunes artistes en cours de professionnalisation. Imaginée dans un premier temps éphémère, l'École Sens interdits est aujourd'hui pérenne. Elle propose des *master class* et un parcours de spectateurs, dans le cadre du festival et tout au long de l'année.

2° - Proposition pour la prochaine édition et plan prévisionnel de financement

La prochaine édition de ce festival biennal est prévue en octobre 2025. Elle proposera une vingtaine de spectacles répartis sur 25 lieux de la Métropole. La programmation est en cours.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre deux éditions (organisation de tournées, organisation de Contre-Sens, micro-festival proposé les années paires, ateliers de médiation, préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement du festival.

Le budget prévisionnel 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats :	209 508	subventions :	321 682
<i>fournitures, décors, costumes</i>	12 661	DRAC	50 000
<i>spectacles</i>	196 847	Métropole de Lyon	50 000
services extérieurs :	32 005	Ville de Lyon	50 000
<i>achats techniques, location,</i>	22 005	<i>convention Institut français- Ville</i>	20 000
<i>communication</i>		<i>de Lyon-Métropole</i>	
<i>loyer</i>	10 000	<i>aides à l'emploi - État</i>	28 060
autres services extérieurs :	189 817	<i>autres</i>	123 622
<i>honoraires</i>	58 620	recettes propres :	314 473
<i>publicité</i>	11 110	<i>vente de spectacles</i>	211 258
<i>frais de transport</i>	49 048	<i>billetterie</i>	34 729
<i>missions, réceptions, accueil tournées</i>	65 970	<i>produits annexes, autres produits</i>	68 486
<i>frais postaux, bancaires, visas</i>	5 069	mécénat, dons	3 500
charges de personnel	221 208	produits financiers	21 583
autres charges (droits d'auteur)	8 700		
Total	661 238	Total	661 238

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sens interdits pour l'organisation de la 9^{ème} édition du festival éponyme qui aura lieu en octobre 2025.

IV - Biennale Hors Normes (BHN)

L'association La Sauce Singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1^{ère} BHN consacrée à l'art singulier en 2005. Fidèle au concept défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse, un apport pour la société. La BHN affirme ainsi la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve.

Dès sa 1^{ère} édition, la BHN a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs. Depuis sa création, la BHN a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi au maillage culturel du territoire métropolitain.

En dehors des années de biennale, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers artistiques dans de nombreux quartiers prioritaires du territoire métropolitain et en direction de publics en grande précarité. Des œuvres et des installations participatives sont créées et exposées lors de la BHN. La BHN va également à la rencontre des artistes étrangers, consolidant ainsi de nombreuses collaborations internationales. Intitulées microBHN, les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et d'artistes étrangers, de rencontres professionnelles, de résidences, d'ateliers, etc. L'association a ainsi développé des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing, Tournai), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing), entre autres.

1° - Compte-rendu et bilan de l'édition 2023

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2331 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association La Sauce Singulière pour l'organisation de la BHN en 2023.

Celle-ci s'est tenue du 6 septembre au 24 octobre 2023 et a réuni près de 320 artistes dans une quarantaine de lieux dont une trentaine répartis sur 6 communes du territoire de la Métropole : Lyon, Bron, Décines-Charpieu, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Francheville. Cette biennale a rassemblé plus de 30 000 visiteurs autour d'expositions, de performances, de résidences d'artistes, de spectacles et d'ateliers de pratiques artistiques. La BHN a tissé et renouvelé des partenariats avec différentes structures sociales et culturelles : les bibliothèques et bibliobus (Bibliothèque municipale de Lyon - 6 arrondissements de Lyon, médiathèque de Décines), les centres hospitaliers (La ferme du Vinatier, Saint Jean de Dieu), les sites patrimoniaux (Chapelle de Bois Dieu à Lissieu, Mont Cindre et Jardins de l'Hermitage à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Orangerie du Parc de la Tête d'Or), les galeries d'art (Ories, La Rage, Terreaux), les universités (Lumière Lyon 2, UCly), la Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes (MAPRAA), etc. Le tiers-lieu social et solidaire des Grandes Voisines à Francheville (occupé à l'année par l'association) a constitué un point central de la biennale.

2° - Proposition pour la prochaine édition et plan prévisionnel de financement

Pour sa prochaine édition prévue en septembre 2025, dont la programmation est en cours et dont le titre provisoire est "L'infime", la BHN proposera une trentaine d'expositions et d'événements répartis sur différents lieux de la Métropole.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (organisation d'ateliers de pratique artistique, d'expositions, de microBHN à l'étranger et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement du projet.

Le budget prévisionnel 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
fournitures	2 000	subventions :	78 000
loyer/charges	13 000	<i>Ville de Lyon</i>	17 000
actions artistiques (résidences, expositions, etc.)	27 500	<i>Région AURA</i>	17 000
publicité, publication	5 000	<i>DRAC</i>	17 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
déplacements/réceptions	5 000	<i>Métropole</i>	17 000
transport des œuvres	3 000	<i>autres subventions</i>	10 000
télécommunications	2 000	autres produits :	20 850
frais techniques	2 800	<i>partenariats privés</i>	12 000
charges de personnel	47 200	<i>cotisations, dons, mécénat</i>	8 850
impôts et taxes	600	provisions	9 000
		produits financiers	250
Total	108 100	Total	108 100

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € au profit de l'association La Sauce Singulière pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la BHN qui aura lieu en septembre 2025.

V - Festival Woodstower

Initié en 1998 à la Tour de Salvagny, le festival Woodstower, porté par l'association du même nom, s'est relocalisé au Grand Parc de Miribel Jonage en 2005 pour répondre à l'augmentation constante de sa fréquentation, passée de 4 000 à plus de 40 000 personnes en 25 ans. Ces dernières années, l'association a également diversifié ses activités avec la création du festival d'hiver Wintower en 2019 et la mise en place du projet d'actions culturelles itinérantes intitulé Woodstour. Le festival Woodstower, mêlant musiques actuelles, arts de la rue et *stand up*, s'adresse, notamment, à un public jeune grâce à sa programmation musicale et sa politique tarifaire accessible. Les spectacles et animations gratuites les week-ends sur la plage du Fontanil (40 % de la programmation est gratuite) attirent, quant à eux, un public mixte et familial.

Woodstower se caractérise par un fort engagement sur les questions environnementales. Cet engagement en fait un événement référencé parmi les 5 meilleurs éco-festivals de France. Au sein du Grand Parc Miribel Jonage, l'association œuvre dans le respect d'un cahier des charges environnemental qui veille à garantir la préservation du site. Toutes les dimensions de l'événement sont étudiées afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en développer les apports sociaux-économiques : suppression de plus de 23 000 bouteilles en plastique par la mise en place d'un système d'eau potable, restauration 100 % bio et circuit-court, tri de 77 % des déchets, revalorisation des mégots, éclairage faible consommation, développement des modes doux, etc. À travers le Woodstower, éco-village en accès libre, sont traitées des questions transversales sur le développement durable avec des ateliers participatifs et des conférences sur la précarité énergétique, la santé en ville, l'agriculture urbaine, l'inclusion sociale, etc.

Sur le volet social, le festival favorise l'action sociale et professionnelle avec l'accueil de jeunes en chantiers d'insertion et de bénévoles réfugiés et migrants. Par ailleurs, Woodstower poursuit les aménagements d'accessibilité sur le festival pour les personnes à mobilité réduite : navette handibus, stand d'accueil dédié avec personnel maîtrisant la langue des signes française, plateforme personnes à mobilité réduite devant la grande scène, mise à disposition de gilets vibrants, etc.

1° - Compte-rendu et bilan de l'édition 2023

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2331 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Woodstower pour l'organisation de l'édition 2023 de son festival éponyme.

La 24^{ème} édition du festival s'est déroulée du 23 au 27 août 2023. Comme chaque année, Woodstower a proposé une programmation pluridisciplinaire, alliant diverses esthétiques musicales (rap, musiques électroniques, pop ou encore *world music*), spectacles d'art de rue et *stand up*, mais aussi conférences et ateliers autour de l'écologie via l'éco-village Woodstour. En journée, des animations et spectacles gratuits ont été programmés sur la plage du Fontanil et sur le site du festival. Au total, ce sont 70 artistes qui se sont produits sur les 6 scènes du festival. Par ailleurs, en parallèle du festival, des ateliers de médiation ont été menés dans différentes communes de la Métropole (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Meyzieu, etc.) dans le cadre du projet Woodstour. Malheureusement, malgré une édition 2023 qui s'annonçait prometteuse, l'association a dû faire face à des conditions météorologiques extrêmes (canicule en alerte vigilance rouge suivie d'orages et pluies diluviennes) qui ont mis à mal sa tenue. Au total, le festival a rassemblé 35 000 spectateurs (programmation gratuite et payante) avec 28 000 billets vendus alors que le seuil de rentabilité était fixé à 33 000 (chiffre réalisé en 2022).

Du fait de cette situation, par délibération du Conseil n° 2024-2118 du 29 janvier 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 100 000 € pour tenir compte des conséquences des aléas climatiques rencontrés lors de l'édition 2023 du festival.

2° - Proposition pour l'édition 2024 et plan prévisionnel de financement

Le festival Woodstower se déroulera du 29 août au 1^{er} septembre 2024. Si, pour sécuriser cette prochaine édition, l'association a fait le choix de revoir le format du festival à la marge (suppression de la soirée du mercredi et de la 3^{ème} scène), elle maintient le même niveau d'exigence et de qualité artistique.

Comme chaque année, le festival proposera une programmation pluridisciplinaire, entre électro et rap, spectacles d'art de rue et *stand up*, mais aussi conférences et ateliers autour de l'écologie et animations gratuites. Pour son 25^{ème} anniversaire, le festival invitera, notamment, des artistes d'exceptions aux renommées nationales et internationales tels que Booba, Meute, Hamza ou encore Nina Kraviz.

Le budget prévisionnel 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
artistique	614 300	recettes propres (billetterie, bar, ventes annexes)	1 588 350
technique	415 910	subventions :	169 680
production	197 260	<i>Grand Parc Miribel Jonage</i>	80 000
communication	73 000	<i>Métropole</i>	55 000
personnel	392 151	<i>aides à l'embauche</i>	11 480
administration (assurances, redevances, fournitures, etc.)	284 248	<i>Ville de Lyon</i>	8 200
		<i>Communauté de communes de Miribel et du Plateau</i>	10 000
		<i>autres</i>	5 000
		sponsoring, mécénat	97 000
		sociétés civiles	112 959
		prestations de services	2 300
		autres recettes	6 580
Total	1 976 869	Total	1 976 869

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Woodstower pour l'organisation de l'édition 2024 du festival éponyme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation du festival Karavel en 2024,
- d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sens interdits pour l'organisation du festival éponyme en 2025,
- d'un montant de 17 000 € au profit de l'association La Sauce Singulière pour l'organisation de la BHN en 2025,
- d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Woodstower pour l'organisation du festival éponyme en 2024,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Pôle en scènes, Sens interdits, La Sauce Singulière et Woodstower définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 159 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322317-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
